

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
11 avril 2017
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	7	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Claude BERNARD	8	Daniel BEAUDOUX
3	Jean-Luc LECOMTE	9	Céline BESNARD
4	Dominique TIERCELIN	10	Sandrine FIAN
5	Béatrice GALLET	11	Sophie GRINEISER
6	Jean-Luc JOUANIGOT		
7			

Absents excusés: Françoise COUTAND ayant donné pouvoir à Claude BERNARD, Michel FISSEAU ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER.

Absents non excusés : Sophie LEBOSSÉ, Frédérique PERBOST, Eric HAMEAU, Thierry NICOLAS et Gaëtan LE GAC.

Madame Claude BERNARD est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des taux d'imposition 2017,
- 2) Subventions et participations 2017,
- 3) Approbation du compte de gestion 2016,
- 4) Budget primitif 2017,
- 5) Logement ancienne trésorerie - Montant du loyer,
- 6) « e-administration » adhésion au groupement d'utilité public RÉCIA,
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) Questions diverses.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents VOTE les taux des trois taxes, sans augmentation soit :

- ▶ Taxe d'habitation 14.21 %
- ▶ Taxe foncière (bâti) 20.15 %
- ▶ Taxe foncière (non bâti) 32.62 %

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation du taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe d'habitation	1 590 000 €	14,21%	/	225939 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 212 000 €	20,15%	/	244 218 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85 500,00 €	32,62%	/	27 890 €
TOTAL	2 887 500 €			498 047 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

SUBVENTIONS-ADHESIONS-PARTICIPATIONS 2017

ARTICLE 6574 et 65738

Objet	Organisme	Montant
SUBVENTION 2017	ABEM	2 180,00 €
SUBVENTION 2017	BBC BREZOLLES BAD CLUB	480,00 €
SUBVENTION 2017	CLUB ATHETISME DE BREZOLLES	800,00 €
SUBVENTION 2017	DOJO BREZOLLIEN	540,00 €
SUBVENTION 2017	AS BREZOLLES HANDBALL	2 400,00 €
SUBVENTION 2017	TENNIS CLUB	470,00 €
SUBVENTION 2017	TENNIS DE TABLE ASTTB	240,00 €
SUBVENTION 2017	USB	5 010,00 €
SUBVENTION 2017	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	400,00 €
SUBVENTION 2017	COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES	1 300,00 €
SUBVENTION 2017	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BREZOLLES	750,00 €
SUBVENTION 2017	OGEC SAINTE MARIE	330,00 €
SUBVENTION 2017	ASSOC SPORTIVE COLLEGE	220,00 €
SUBVENTION 2017	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	350,00 €
SUBVENTION 2017	TAEBO PUNCH	555,00 €
SUBVENTION 2017	HAMECON BREZOLLIEN	530,00 €
SUBVENTION 2017	ACPG CATM SECTION BREZOLLES	140,00 €
SUBVENTION 2017	FNACA	260,00 €
SUBVENTION 2017	THE COUNTRY S ANGELS	500,00 €
SUBVENTION 2017	APEMV	500,00 €
SUBVENTION 2017	APEL SAINTE MARIE	450,00 €
SUBVENTION 2017	COMITE DES FETES	4 500,00 €
SUBVENTION 2017	HARMONIE DE BREZOLLES	2 250,00 €
SUBVENTION 2017	FULL CONTACT BREZOLLIEN	450,00 €
SUBVENTION CLASSE DE MER MAI 2017	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BREZOLLES	575,00 €
SUBVENTION COMPA BREZOLLES	AS AMIS DU COMPA	50,00 €
SUBVENTION BREZOLLES	AS CULTURELLE DU SENONCHOIS	100,00 €
SUBVENTION 2017 BREZOLLES	AFM	45,00 €
COTISATION 2017 BREZOLLES	ASSOC DES MAIRES	968,31 €
ADHESION 2017 BREZOLLES	CAUE	120,00 €

SUBVENTIN BREZOLLES	CFAI EURE	45,00 €
COTISATION 2017	CNAS	2 820,30 €
SUBVENTION BREZOLLES 28270	ASS COMITE DPTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	70,00 €
SUBVENTION COMMUNE DE BREZOLLES	MAISON FAMILIALE ASSOCIATION	15,00 €
		30 413,61 €

BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement dépenses

Chapitre	BP 2017
011 - Charges à caractère général	1 010 300,91
012 - Charges de personnel et frais assimilés	557 650,00
014 - Atténuations de produits	33 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	400 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	294 000,00
66 - Charges financières	25 400,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
	2 322 850,91

Fonctionnement recettes

Chapitre	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 187 991,91
013 - Atténuations de charges	3 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	55 500,00
73 - Impôts et taxes	496 500,00
74 - Dotations, subventions et participations	568 859,00
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 000,00
	2 322 850,91

Investissement dépenses

Chapitre	BP 2017
21 – Immobilisations corporelles	569 797.13
16 – Emprunt et dettes assimilées	55 900.00
	625 697.13

Investissement recettes

Chapitre	BP 2017
001 - Résultat de d'investissement reporté (excédent ou déficit)	63 121.69
13 –Subventions d'investissement	103 342.44
16–Emprunt et dettes assimilées	10 233.00
10–Dotations, fonds divers et réserves	49 000.00
021–Virement de la section de fonctionnement	400 000.00
	625 697.13

VOTE : PRESENTS 11 - VOTANTS 13 - POUR 13 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

POLE SANTÉ - LOCATION APPARTEMENT ÉTAGE PRIX DU LOYER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la fermeture de la trésorerie, le bâtiment communal a été réhabilité en « pôle santé ».

Le rez-de-chaussée dispose désormais de 4 locaux distincts qui pourront être mis en location ou à disposition de personnels de santé.

Le logement situé à l'étage, d'une surface d'environ 130 m², est vacant depuis le départ du trésorier. Il peut, par conséquent, être proposé à la location.

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de louer le logement situé au-dessus du pôle santé, 4 place de la mare aux tourelles au prix mensuel de 700 € (sept cent euros).

Le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à la trésorerie municipale de Dreux.

AUTORISE le Maire à signer le bail de location pour ce local.

E ADMINISTRATION ADHÉSION AU GIP RÉCIA

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et à leur sécurité,
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral,
Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,
Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,
Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Brezolles au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET (Loiret),
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune de Brezolles et le GIP RÉCIA, et les conditions de l'adhésion,
- **PREND** note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement,
- **DÉSIGNE** Monsieur Loïc BARBIER en qualité de représentant titulaire et Madame Claude BERNARD en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RÉCIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Une propriété a fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ce bien.

ZE 79 - 14 rue du bois du prieuré - 699 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété mise en vente.

QUESTIONS DIVERSES

DELEGATION DE PAIEMENT

La commune de Brezolles a confié au conseil départemental, dans le cadre d'un marché public, la fourniture de repas pour l'école élémentaire en liaison chaude.

Le conseil départemental, de son côté, a confié au collège de Brezolles **la charge de la préparation et de la livraison des repas.**

Le collège de Brezolles souhaite recevoir toutes assurances quant au règlement de ces prestations et demande à être payé par délégation des sommes auxquelles elles peuvent attendre du fait de l'exécution du marché visé ci-dessus.

L'ensemble des membres du conseil municipal autorise le maire à signer la délégation de paiement entre le conseil départemental, le collège et la commune.

BEAUDOUX Daniel

Informe l'assemblée que le mur extérieur du nouveau parking s'effrite et alarme l'assemblée sur l'état de la passerelle de l'étang.

Il évoque également sa participation à Vittel, au championnat de France des élus, où il est arrivé 6^{ème} de sa catégorie en course à pied. Il encourage tous les élus à participer à cette sympathique compétition l'an prochain.

LECOMTE Jean-Luc

Informe l'assemblée que suite à la coupe des saules au bord de l'étang, d'autres arbres seront plantés cet hiver.

GUEZENNEC Jean-Claude

Signale que les pointes des ilots, route de la Ferté Vidame, sont dangereuses, elles seront modifiées très prochainement.

BESNARD Céline

Signale plusieurs passages piétons à refaire.

La séance est levée à 22h.